

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le 22 décembre 2022 à Douala (République du Cameroun), sous la présidence de Monsieur Hervé NDOBA, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine.

Le Comité Ministériel a pris acte de la mise en œuvre de plusieurs résolutions et décisions adoptées lors de ses précédentes sessions.

Analysant l'état de la conjoncture économique et financière des Etats membres de la CEMAC en 2022 ainsi que les perspectives pour 2023, le Comité Ministériel a noté une certaine résilience du secteur réel dans la sous-région, en dépit d'un contexte économique international incertain et d'une atonie de la demande intérieure. Il a également noté la persistance des tensions inflationnistes dont la dynamique pourrait fortement peser sur les perspectives d'évolution à moyen terme de l'activité économique et invité les Etats membres à accélérer la mise en œuvre des recommandations pertinentes, en particulier les réformes structurelles, issues de la Tripartite et du COPIL PREF-CEMAC.

Dans le domaine des relations des Etats avec les partenaires techniques et financiers, le Comité Ministériel a estimé que les efforts méritent d'être poursuivis par les Etats en vue de renouer avec l'exécution normale de leurs accords respectifs et de favoriser la conclusion des revues restantes avant la fin du mois de décembre 2022 ou en début d'année 2023.

Ensuite, le Comité Ministériel a approuvé le budget de la BEAC au titre de l'exercice 2023, arrêté en recettes à la somme de 394,1 milliards et en dépenses à la somme de 251,7 milliards, dégageant ainsi un excédent budgétaire prévisionnel de 142,4 milliards.

En outre, le Comité Ministériel, après l'avis conforme délivré par le Conseil d'Administration de la BEAC, propose à la Conférence des Chefs d'Etat la nomination de deux membres au sein du Gouvernement de la Banque Centrale. Il a par ailleurs nommé un nouveau membre du Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BEAC pour un mandat de quatre (04) ans, à compter du 02 janvier 2023.

Enfin, le Comité Ministériel a pris acte de l'état d'avancement du processus de fusion des marchés financiers de la CEMAC et adopté les budgets 2023 de la COSUMAF et du GABAC. /-



Le Président du Comité Ministériel,

Hervé NDOBA